

PROCES VERBAL
de la Séance du 4 Avril 2017

Présents : Jean-Pierre AUBIN, Nicolas RAGAIGNE, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Robert MASSOT, Michel DURAND, Yvon BUARD.

Excusé : Paul-Henry de VITTON.

Absent : Jean-Marie LETARD.

Secrétaire de séance : Robert MASSOT

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 21 mars 2017

Assistaient également à la réunion :

- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	86 191,49		86 191,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	193 914,06		193 914,06
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 370,10		7 370,10
66	Charges financières	2 377,23	0,00	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25 253,78	25 253,78
Dépenses de fonctionnement - Total		289 852,88	25 253,78	315 106,66
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 400,27	15 400,27
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	11 529,47	0,00	11 529,47
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	37 506,11		37 506,11
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	18 480,00	0,00	18 480,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		67 515,58	15 400,27	82 915,85
Pour information				47 352,34
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015				

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	53 935,32		53 935,32
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 797,98		46 797,98
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	259 338,64		259 338,64
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	15 400,27	15 400,27
Recettes de fonctionnement - Total		360 071,94	15 400,27	375 472,21
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015				0,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 764,00	0,00	1 764,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 888,30		27 888,30
13	Subventions d'investissement	4 694,00	0,00	4 694,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		25 253,78	25 253,78
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		34 346,30	25 253,78	59 600,08
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015				0,00

Le Comité syndical, sous la présidence de M. Robert MASSOT, Vice-président, après délibération :
(en l'absence de la Présidente Solange SCHLEGEL)

- Adopte le Compte administratif 2016 à l'unanimité ;
- Adopte à l'unanimité les chiffres du compte de gestion 2016 conformes à ceux du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 SUR L'EXERCICE 2017

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION DE FONCT.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 47 352,34		- 23 315,77	48 000,00	- 15 000,00	- 85 668,11
				33 000,00		
FONCTIONNEMENT	27 888,30		60 365,55			60 365,55

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (définit) de la section d'investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :
↳ Compte 1068 (Résultat d'investissement reporté) 60 365,55 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Madame la Présidente présente le projet de budget primitif 2017.

Le Comité syndical, après délibération :

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

> Dépenses	= 395 082,86 €
> Recettes	= 395 082,86 €

Section d'investissement :

> Dépenses	= 458 563,81 €
> Recettes	= 458 563,81 €

Résultat du vote :

> Nombre de membres en exercice	= 15
> Nombre de membres présents	= 13
> Nombre de suffrages exprimés	= 13

POUR = 13

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES POUR L'ANNEE 2017

Madame la Présidente informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques en 2017. Le programme CTMA pour 2017 pourrait s'établir de la manière suivante :

Enlèvement d'embâcles.....	= 4 000 €
Entretien ripisylve	= 9 000 €
Plantes envahissantes (Elodée, Renouée, Jussie)	= 9 800 €
Plantations (Ambriers = 300 m).....	= 2 000 €
Suivis des indicateurs	= 8 500 €
Restauration de zone humide.....	= 4 800 €
Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	= 28 000 €
Continuité écologique	= 155 000 €
Abreuvoirs / Passerelles	= 33 500 €
Communication	= 500 €
TOTAL 2017	= 255 100 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour 2017 ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour l'année 2017, ainsi qu'auprès du Conseil Régional ;
- Autorise la Présidente à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, ...)

Xavier SEIGNEURET précise que les propriétaires seront rencontrés après résultat de l'enquête publique, pendant les mois de mai/juin 2017, pour la présentation et la signature des conventions de travaux.

POINT ENQUETE PUBLIQUE

Xavier SEIGNEURET rappelle aux délégués que l'enquête publique sur le CTMA de l'Erve vient de se terminer, le procès-verbal du commissaire enquêteur a été remis à Mme la Présidente le 30 mars 2017.

Cette enquête publique portait sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Il est rappelé à l'ensemble des délégués que les communes doivent délibérer sur les différents volets avant le 7 avril 2017.

Le volet 1 concerne les 15 communes du Syndicat, le volet 2 : 6 communes (TORCE-VIVIERS EN CHARNIE, STE SUZANNE-ET-CHAMMES, BLANDOUET-ST JEAN, ST PIERRE SUR ERVE, THORIGNE EN CHARNIE et SAULGES).

Les réponses au commissaire enquêteur sont en cours d'élaboration.

Pour information, concernant le volet 1, parmi les personnes qui se sont déplacées aux permanences ou qui ont transmis un courrier au commissaire enquêteur, aucune n'a donné d'avis défavorable au projet.

Pour le volet 2, 13 avis favorables ont été émis et 7 défavorables (2 pour les travaux du Moulin de Hardray à ST PIERRE SUR ERVE, 4 concernent le Moulin de Pré à SAULGES et 1 sur l'ensemble du projet).

Si le commissaire enquêteur donne un avis favorable à ces dossiers (l'avis final du Commissaire Enquêteur attendu pour le 25 avril 2017), il faudra compter 2 mois de délai à partir de cette date pour obtenir l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Ces travaux pourraient débuter courant de l'été 2017.

Il est rappelé qu'aucuns travaux ne seront réalisés sans signature de convention avec les riverains concernés.

INDEMNITES DES ELUS

Suivant les dispositions du décret n°200-168 du 29 février 2000 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre.

Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu la délibération du Syndicat de bassin de l'Erve du 28 avril 2014 relatif à l'indemnité de fonction du Président et Vice-présidents du Syndicat ;

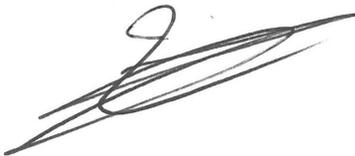
Considérant qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités du Président pour l'exercice de sa fonction, dans la limite des taux maximum fixés la loi ;

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 01/01/2017.

Le Comité syndical, après délibération :

- > Décide d'attribuer à Mme Solange SCHLEGEL, élue le 28 avril 2014, Présidente du Syndicat du Bassin de l'Erve, une indemnité de fonction égale à 5,45 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 01/01/2017.
- > Décide d'attribuer à M. Paul-Henry de VITTON, à M. Robert MASSOT et à M. Gérard HUAULT, élus le 28 avril 2014, Vice-présidents du Syndicat du Bassin de l'Erve, une indemnité de fonction égale à 1,82 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 01/01/2017, pour lesquels une délégation de fonction leur est confiée par le président.
- > Inscrit les crédits nécessaires au budget du Syndicat.

Le secrétaire de séance
Robert MASSOT



La Présidente,
Solange SCHLEGEL

